



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E59435

VALABLE JUSQU'AU 13/12/2025

ÉDITÉ LE

04/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/04/2025
75 600

Raison sociale : DOUAY COLLINSE

73 RUE DE LA REPUBLIQUE
59540 CAUDRY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DOUAI

Siret : 307 712 547 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3423552-

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 018537L1244000/001 538129/1

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 018537L1244000/001 538129/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Téléphone : 03 27 85 00 65

Fax : 03 27 85 79 00

Portable :

Site Internet : www.douay-collinse.fr

E-mail : compta@douay-collinse.fr

Responsabilité légale :

DOUAY FREDERIC PRÉSIDENT / GUINOT MARIE-BEATRICE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	12/01/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/12/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/10/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/01/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	02/02/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/02/2022
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.